

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 16 novembre 2021

Secrétaire : M. GREMILLET Julien

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. BIGOT Florent,
M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme PLAIRE Alégria, MME EUZENAT Annick,
M. GREMILLET Julien

Excusés : M. MEUNIER Jérémie (pouvoir à M. GREMILLET Julien) Mme LUNEAU
Véronique.



- SOREGIES : CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cuhon sollicite chaque année Sorégies pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de fin d'année.

En tant que mécène de l'opération et conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat, Sorégies apporte son soutien matériel, sans aucune contrepartie à cette tradition des fêtes de fin d'années et participe ainsi à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine selon les termes de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Afin de pouvoir bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt des sociétés, Sorégies demande aux communes concernées de bien vouloir signer une convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre Sorégies et la commune de Cuhon ; la convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer ladite convention.

- SALLE POLYVALENTE TABLEAU ELECTRIQUE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 29 juillet 2021 il a été décidé de demander un devis pour la mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente à :

- Entreprise AVENIR ELEC de Châtelleraut
- Entreprise LUMELEC de Neuville de Poitou
- Entreprise CAILLOUET de Mirebeau

Il a en sa possession les 3 devis :

- Entreprise AVENIR ELEC de Châtellerauld propose un audit pour le repérage et la vérification des installations existantes pour un montant de 2 124.00 € TTC (il sera réalisé un schéma unifilaire de la future armoire électrique compris validation par un bureau de contrôle) avec ensuite l'élaboration d'un devis définitif.

- Entreprise LUMELEC de Neuville devis pour un montant de 8 569.51 € TTC, un relevé plus précis sur place sera nécessaire pour la mise en fabrication de l'armoire.

- Entreprise CAILLOUET de Mirebeau devis estimatif pour un montant de 9 908.39 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'entreprise AVENIR ELEC avec dans un premier temps réalisation d'un audit puis élaboration d'un devis définitif.

- PRESTATION ANIMAUX ERRANTS :

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut Poitou perd à compter du 01 janvier 2022 la compétence fourrière et que par conséquent chaque commune doit assurer la gestion des animaux errants et morts.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a en sa possession 2 devis :

- **le refuge de la SPA de Poitiers** propose la garde des animaux amenés dans ses locaux ; la recherche du propriétaire, la restitution ou la mise à l'adoption de l'animal non repris par son propriétaire.

Ce service est proposé au tarif de 0.45 € par habitant soit pour Cuhon 180 € environ par an.

- **Le groupe SACPA** propose la capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, la gestion de la fourrière animale.

Ce service est proposé au tarif de 1.25 € par habitant soit pour Cuhon 500 € environ par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir la formule du Groupe SACPA ;

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT POITOU CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LA SALLE DES REUNIONS DE LA MAIRIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exercice de sa compétence de gestion des activités périscolaires (TAP) sur la partie « Nord » du territoire, la Communauté de Communes du Haut-Poitou a besoin de locaux supplémentaires et adaptés pour les activités proposées aux enfants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de la CCHP la salle des réunions de la Mairie pour l'accueil des enfants pendant les TAP de 14 h 45 à 16 h 15 les mardis et vendredis, pendant le temps scolaire à compter du 16 novembre 2021 jusqu'au 08 juillet 2022. La salle serait mise en disposition à titre gratuit à la demande de la CCHP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire de la salle des réunions de la Mairie.

- COLIS DE FIN D'ANNEE AUX PERSONNES AGEES DE 80 ANS ET PLUS :-

Le Maire rappelle, que chaque fin d'année, le Conseil Municipal offre un colis aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Mme PLAIRE Alégria informe le Conseil Municipal que suite à l'avis de la commission « fêtes et cérémonies » elle a en sa possession 2 devis pour un montant de 31 € environ par personne soit :

- « C'est Cela » ATLANTIS France situé à Voulmentin (79) (produits sucrés/salés)
- Les Senteurs des Mets de Mirebeau (produits sucrés et produit divers)

Après avis de la commission « fêtes et cérémonies » et délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, il a été décidé de commander 31 colis à 31 € environ par personne à « C'est Cela » ATLANTIS France situé à Voulmentin (79).

Les colis seront distribués par certains membres du Conseil Municipal.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Téléthon 2021 : Le Maire informe le Conseil Municipal que le Téléthon se déroulera cette année le 04 décembre prochain cependant l'équipe des cyclos de Mirebeau n'effectuera pas son tour du canton de Mirebeau comme d'habitude ; la subvention de 60 € prévue au budget sera envoyée à l'AFM Téléthon.

- Invitation du Sénateur M. BELIN Bruno : Monsieur le Maire propose soit lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal ou soit lors d'une réunion ordinaire d'inviter à Cuhon M. BELIN Bruno, Sénateur.

Après discussion le Conseil Municipal propose d'organiser cette rencontre en mars 2022.

- Débroussailleuse et souffleur de feuilles : Le Maire informe le Conseil Municipal que la débroussailleuse utilisée par l'employé communal est hors d'usage et que le souffleur de feuilles pose également des problèmes dans son utilisation.

Le Conseil Municipal propose de demander un devis pour l'achat d'une débroussailleuse à l'établissement BAUDINIÈRE de Lenclôtre.

Il propose de demander également un devis de réparation ou d'achat d'un nouveau souffleur de feuilles à l'établissement BAUDINIÈRE de Lenclôtre.

- «Vigilance Citoyenne » : Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place sur la commune de Cuhon le système de « Vigilance Citoyenne ».

Après discussion le Conseil charge le Maire de se mettre en relation avec l'Adjudant RICHARD afin d'obtenir des informations.

